

Uccle, septembre 2018

Aux parents,  
Aux élèves majeurs,

Outre les missions traditionnelles que sont les bilans de santé, le dépistage et la prophylaxie des maladies transmissibles, le service PSE développe une approche plus collective et globale de la santé et des jeunes avec des actions ciblées auprès d'eux (comme l'environnement scolaire, l'alimentation, l'éducation sexuelle et affective...), en concertation avec le Conseil de Participation et le service PMS.

Les examens médicaux dans l'enseignement secondaire sont gratuits, obligatoires et exclusivement préventifs. Ils sont organisés comme suit :

**1<sup>ère</sup> année différenciée**

**2<sup>ème</sup> année**

**4<sup>ème</sup> année**

A l'occasion de la visite médicale, un bilan vaccinal sera effectué pour tous les élèves. Différents vaccins pourront vous être proposés par l'intermédiaire des questionnaires médicaux.

L'école fréquentée par votre enfant a accepté l'équipe proposée. Si vous souhaitez la refuser, la loi vous en donne la faculté. Dans ce cas, elle vous oblige à choisir une autre équipe agréée, à procéder à l'examen médical requis endéans les deux mois à partir de votre opposition. Celle-ci doit nous être signifiée par lettre recommandée avant le 10 octobre 2018.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Bien à vous.

L'équipe médicale.